



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 septembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/2007

D - 20070451

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 septembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Muriel PARCELIER, M. Jacques COLOMBIER,

***Exploitation du marché municipal des Capucins. Résolution du
contrat de délégation de service public. Indemnisation
transactionnelle. Décision. Autorisation.***

M. Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 9 juillet dernier, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant de résolution (avenant n°2) avec la société Géraud avec effet au 31 décembre 2007.

Cet avenant a prévu qu'une indemnité, conformément à une jurisprudence constante, soit versée au délégataire. Cette indemnité a intégré : le montant des dépenses d'investissement non amorties, la quote-part de TVA à reverser au trésor Public et le montant du report déficitaire à la date de résolution.

Soit, pour mémoire, une somme d'environ 2,7 M€ HT, la TVA ne faisant que transiter par le budget municipal.

L'article 4 de cet avenant précise par ailleurs que le délégataire actuel demande un dédommagement supplémentaire relatif au manque à gagner pour la période du contrat restant à courir. La négociation y afférente est prévue pour s'achever au plus tard au 31 décembre, terme de la délégation. A défaut d'accord, il est prévu l'arbitrage d'un tiers, choisi conjointement, dans le trimestre suivant sa saisine.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet, Monsieur le Maire a demandé que cette négociation soit terminée, avant que ne s'engagent les pourparlers relatifs à la future délégation de service public, afin d'éviter toute interférence avec la procédure relative à cette future délégation.

Les mois d'été ont donc été mis à profit pour engager la négociation correspondante. Au terme de celle-ci, nous avons obtenu de la société que le montant de l'indemnité complémentaire pour les 23 années environ restant à courir s'élève à 500 000 euros. Cette somme serait versée pour solde de tout compte.

La négociation correspondante est donc finie.

Ce montant nous semble raisonnable. Il clôt définitivement la délégation y afférente et nous dispense d'un nouveau contentieux éventuel avec le délégataire actuel. Il nous permet enfin de mener dans la sérénité la procédure de la prochaine délégation.

Je vous remercie donc, Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- ⇒ Confirmer le montant de cette indemnité transactionnelle (500 000 €) à la société des fils de Madame Géraud,
- ⇒ Prévoir les crédits sur le budget primitif 2008,
- ⇒ Procéder au versement de cette indemnité
- ⇒ Inscrire les écritures comptables y afférentes

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Paul JAUFFRET
Adjoint au Maire**